

**TARIFS ANNUELS : Adhésion Saison 2020-2021 (Licence FFG + Cotisation)**Fitness adultes (2 Cours/semaine) : 40€ + 120€ soit **160€/an**Fitness adultes (1 Cours/semaine) : 40€ + 90€ soit **130€/an**

Relaxation (1 Cours/semaine) : Forfait 10 séances 50€ (5€ le cours)

1 cours/semaine **Baby Gym (2-4ans) (2018-2017-2016)** : 40€ + 120€ soit **160€/an**1 cours/semaine **Baby Eveil (5ans) (2015)** : 40€ + 120€ soit **160€/an**1 Entraînement/semaine : 60€ + 180€ soit **240€/an**2 Entraînements/semaine : 60€ + 270€ soit **330€/an** Si 2 activités différentes + 30€/an3 Entraînements/semaine : 60€ + 340€ soit **400€/an** Si 2 activités différentes + 30€/an4 Entraînements/semaine : 60€ + 400€ soit **460€/an** Si 2 activités différentes + 30€/an5 Entraînements/semaine : 60€ + 460€ soit **520€/an**

Si besoin pour les préparations aux compétitions **certaines entraînements pourront être gratuits**, Pas de dérogation tarifaire pour les groupes compétitions. Ces entraînements étant tous obligatoires pour la performance et l'équilibre du groupe.

**Vous avez la possibilité de cumuler plusieurs activités** (GAF, GR, Gym Acro, Trampo, Freestyle,...)

**Afin que chacun puisse avoir une place dans un groupe**, les inscriptions aux activités secondaires seront en liste d'attentes jusqu'à la fin des inscriptions. Après le 12/09/2020, les places réservées seront redistribuées.

**Rendre le dossier d'inscription à la Mascotte permanence entrée nord à l'extérieur.**

**Inscription : Du 17/08 au 21/08/2020 de 10h00 à 12h00**

**Du 24/08 au 28/08/2020 de 10h00 à 12h00**

**Du 01/09 au 04/09/2020 de 17h15 à 18h45 (mercredi de 15h00 à 18h45) (samedi 05/09 de 10h00 à 12h00)**

**Du 07/09 au 11/09/2020 de 17h15 à 18h45 (mercredi de 15h00 à 18h45) (samedi 12/09 de 10h00 à 12h00)**

**Du 14/09 au 18/09/2020 de 17h15 à 18h45 (mercredi de 15h00 à 18h45) (samedi 18/09 de 10h00 à 12h00)**

**Du 21/09 au 25/09/2020 de 17h15 à 18h45**

Il existe des aides privés et publiques qui peuvent aider au financement du sport des jeunes (voir Annexe Memo Aide sur le site du club : [www.gymnastiquesix-fours.fr](http://www.gymnastiquesix-fours.fr))

**PAIEMENTS ACCEPTES** : Chèques, Espèces, Chèques Vacances, Coupons Sport ANCV, Coupons Découvertes Ville de Six-Fours.

**Facilité de paiement** : Nous remettre tous les chèques (datés du jour de l'inscription à l'ordre du CGASF).

**2 dépôts en banque/mois choisir le 1 ou le 15** (le préciser au dos de chaque chèque ainsi que le nom et prénom de l'adhérent).

Facilités Echéances	Baby & Fitness	1 cours	2 cours	3 cours	4 cours	5 cours	Tarif avec Activité(s) en plus = Nbre total de cours + 30.00€
Inscription							
Licence	40,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €	-€
Novembre	40,00 €	60,00 €	90,00 €	114,00 €	134,00 €	154,00 €	30.00€
Janvier	40,00 €	60,00 €	90,00 €	113,00 €	133,00 €	153,00 €	-€
Février	40,00 €	60,00 €	90,00 €	113,00 €	133,00 €	153,00 €	-€
<b>TOTAL</b>	<b>160,00 €</b>	<b>240,00 €</b>	<b>330,00 €</b>	<b>400,00 €</b>	<b>460,00 €</b>	<b>520,00€</b>	<b>+ 30.00€</b>

**Les adhérents sollicitant les aides du Département** doivent **s'acquitter de la Licence et nous remettre les 3 autres chèques en caution**. Au 31/12 sans avis de prise en charge de l'organisme, le 1<sup>ère</sup> chèque de caution sera déposé en banque sans préavis et les 2 autres les mois suivant. **Ordre des chèques CGASF, les datés du jour de l'inscription.**

**Au dos des chèques inscrire** : Nom et Prénom de l'adhérent + caution « action sociale »

Après validation du dossier d'inscription chaque adhérent recevra une **attestation de cotisation**.

Le licencié reçoit un mail de la Fédération lui indiquant que sa **licence est validée**, une notice d'information d'assurance y est jointe. Le licencié peut alors choisir les options qu'il souhaite (indemnités dommage corporel, interruption d'abonnement sportif...).

**Les factures** sont à demander par mail au secrétariat, pour les règlements en plusieurs chèques attendre la fin des encaissements avant de faire la demande.

**Le Club communique avec ses adhérents par mail**. Si vous ne recevez pas d'attestation vérifiez vos courriers indésirables, intituler du mail **C.G.A.S.F via Gest'Gym** : [<c-g-a-s-f@gestgym.com>](mailto:c-g-a-s-f@gestgym.com) Ce message est envoyé par un service commun à plusieurs clubs. Pour répondre à ce message ou pour toute demande merci d'utiliser l'e-mail : [secretariatcgasf@gmail.com](mailto:secretariatcgasf@gmail.com)

**Il existe différentes aides à la pratique sportive que vous pouvez demander.**

1°) Coupon Sport & Chèque Vacances : Ces coupons peuvent être utilisés par le titulaire du bon ou sa famille (le coupon étant nominatif). Il est possible de s'en procurer auprès de différents organismes suivant votre situation :

\*Un agent de la fonction publique doit demander à l'association du personnel

\*Un salarié dans le privé doit voir avec son comité d'entreprise

\*Certains administrés peuvent voir avec les institutions locales (mairie, conseil général, comité national d'action social...)

2°) Le Pass'Loisirs : une aide de la CAF pour la pratique sportive ou culturelle

Valeur 50€ sous forme de Coupons Sport (5x10€) Destiné aux enfants âgés de 9 ans à 16 ans.

Pour en bénéficier il faut bénéficier de prestations de la part de la CAF durant l'année (APL, Prime activité ...ou être au RSA) et avoir un quotient familial peu élevé (le montant varie en fonction des régions). Faire la demande auprès de la CAF avant le 31/10.

3°) Aide de la CAF pour enfants de 6 à 11ans pour la pratique culturelle ou sportive (Art du cirque)

Pour en bénéficier il faut avoir un quotient familial inférieur ou égal à 1000€ en mai 2019. Faire la demande auprès de la CAF avant le 31 octobre

4°) Aide du Département Dispositif Vacances Loisirs jeunes :

Vous rapprocher de l'action sociale de proximité.

5°) Les aides locales pour encourager les activités sportives

Il est utile de se renseigner sur les aides régionales ou départementales pouvant favoriser la pratique sportive. En effet, en France les collectivités locales investissent fréquemment dans l'accès au sport pour les jeunes.

Par exemple la ville de Six-Fours a créé un dispositif « Forfait Découverte » à destination des enfants de 6 ans souhaitant découvrir une nouvelle activité (culturelle ou sportive) d'une valeur de 2x50 € à utiliser auprès des associations et clubs partenaires.

En définitive, de nombreuses offres existent pour permettre à tous de pratiquer une activité sportive à moindre frais. Principalement à destination des jeunes, ces aides financières visent à rendre le sport en club accessible.

Auprès d'organismes privés ou publics, il est possible de profiter de réductions plus que bienvenues –